

Equipe enseignante

Mme Bertholom, Mme Batista, Mme Tavernier, Mme Cornu, Mme Desroziers, Mme Delaunay, Mme Leroy, Mme Besle, M Bernardin, Mme Barrault,

Elus municipaux

M. Doret, Président du syndicat scolaire
M Germain, Maire de Rouvray Saint Denis
M. Besnard, Maire de Fresnay l'Evêque
M. Guerton, Maire de Trancrainville

Représentants des parents d'élèves

9 Titulaires : Céline PERCHE ; Nicolas DORET ; Marielle CIRET ; Anne CIRET ; Sonia CHIREIX ; Angélique RICHSHOFFER ; Virginie CHIMIER ; Emilie POUSSE ; Mme GOUSSARD

Personnes excusées : Madame l'Inspectrice

Ordre du jour

- Règlement interne du conseil d'école
- Présentation de l'école : enseignants / effectifs / classes
- Règlement intérieur de l'école
- Charte de la laïcité à l'école
- Projets
- A .P.C. activités pédagogiques complémentaires
- Réforme des rythmes scolaires
- Registre santé sécurité au travail
- Point sur les travaux
- Coopérative scolaire
- Réponses aux questions déposées à mon bureau avant le lundi 4 novembre 2013
- **Règlement intérieur de l'école**

Elections : Mme BARRAULT remercie les parents pour la tenue du bureau de vote lors des élections des représentants de parents d'élèves le 12 octobre 2012 :

- 67 votants sur 288 inscrits avec 5 bulletins nuls.

Elus : 9 titulaires 5 suppléants (sur la liste de M Doret) : Mme Felten ; Mme Perche ; M Doret; Mme Meynard ; Mme Ciret Marielle ; Mme Ciret Anne ; Mme Richshoffer ; Mme Chireix ; Mme Mineau ; Mme Goussard ; Mme Chimier ; Mme Pousse ; Mme Brumeau ; M Gardien ; Mme Menard

Règlement interne du conseil d'école

6.1.1. Composition – art. D 411-1 -

Dans chaque école, le conseil d'école est composé des membres suivants :

- 1° Le directeur de l'école, président ;
- 2° Le maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal ;
- 3° Les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ;
- 4° Un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école ;
- 5° Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, élus selon les modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'éducation. Ces représentants constituent au sein du conseil d'école le comité des parents prévu par l'article L. 411-1 ;

6° Le délégué départemental de l'éducation nationale chargé de visiter l'école.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres.

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans les quinze jours suivant la proclamation des résultats des élections, sur un ordre du jour adressé au moins huit jours avant la date des réunions aux membres du conseil. En outre, il peut également être réuni à la demande du directeur de l'école, du maire ou de la moitié de ses membres.

Le président, après avis du conseil, peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

6.1.2. Attributions (art. D. 411-2)

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

1° Vote le règlement intérieur de l'école ;

2° Etablit le projet d'organisation de la semaine scolaire conformément aux articles 10 et 10-1 du décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires ;

3° Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :

a) Les actions pédagogiques qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement

b) L'utilisation des moyens alloués à l'école ;

c) Les conditions de bonne scolarisation d'enfants handicapés ;

d) Les activités périscolaires ;

e) La restauration scolaire ;

f) L'hygiène scolaire ;

g) La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire ;

4° Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école ;

5° En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école ;

6° Donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par l'article L. 216-1 ;

7° Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article L. 212-15.

En outre, une information doit être donnée au sein du conseil d'école sur :

a) Les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers ;

b) L'organisation des aides spécialisées.

Par ailleurs, le conseil d'école examine les conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves, et notamment la réunion de rentrée.

En outre, lors de sa première réunion, il examine aussi les conditions d'accueil des parents (circulaire 2006-137 du 25/08/2006).

Le conseil d'école établit son règlement intérieur, et notamment les modalités des délibérations.

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci, puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'I.E.N. de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

Présentation de l'école : enseignants / effectifs / classes

Deux nouveaux enseignants ont rejoint l'équipe : Mme Batista pour les CE1 et Mme Piat pour la décharge de direction au CM2

Effectifs :

Maternelle

- PS / MS	21 élèves	8 PS 13 MS	Natacha CORNU
- PS/ GS	22 élèves	8 PS 14 MS	Jasmine DESROZIERS
- MS /GS	21	12 MS 9 GS	Christèle BERTHOLOM
- GS	23		Benoît BERNARDIN

- CP	25 élèves	Christelle DELAUNAY
- CE1	20 élèves	Patricia BATISTA
- CE2	30 élèves	Peggy BESLE
- CM1	23 élèves	Maryse LEROY

- CM2 26 élèves Marie-Hélène BARRAULT et Cécile PIAT
PS 16 ; MS 39 ; GS 32 ; CP 25 ; CE1 20 ; CE2 30 ; CM1 23 ; CM2 26
Pour un total de 211 élèves. L'année dernière 226 élèves.

Règlement intérieur de l'école et Charte de la laïcité

Ils sont adoptés à l'unanimité.

Réunions de parents

En début d'année, chaque enseignant a reçu les parents de sa classe (Réunion à base commune pour le cycle 3 ainsi que pour les PS et MS). Assez bonne participation. Il est rappelé que c'est le moment où l'enseignant explique ses méthodes de travail pour l'année.

Projets de l'année scolaire

Le thème : La tête dans les étoiles en élémentaire et la ferme en maternelle

Bibliothèque

- Médiathèque de Janville pour les CP le 14 novembre et les PS un peu plus tard.

Challenge orthographe

Projet de circonscription. Les CE2/ CM1 ; CM1 / CM2 et CM2 y participent.

Musique à l'école payée par la mairie de Rouvray et le Conseil Général : 15 séances d'initiation à la musique pour les CP et CE2 au 1^{er} trimestre et 10 semaines pour les MS/ GS et au troisième trimestre.

Sécurité routière

- Village sécurité routière à Terminiers le 3 octobre
- Une demande de piste routière a été faite pour les CM2.

Sortie à Intreville

Il était une fois Intreville ou Intreville autrefois pour les CE2 le 11 octobre, CM1 et CM2 le 18 octobre et les CE1 le 15 novembre.

Semaine du goût du 14 au 18 octobre à la maternelle

Sortie à la ferme de la renaissance pour la maternelle

RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) : Psychologue scolaire Mme Müller est disponible pour faire des bilans et orienter vers des aides extra-scolaires.

- Spectacle Billeenbois
1^{er} semaine de janvier: les maternelles, (5 €/enfant ; entièrement financés par la coopérative scolaire).

Sport et USEP

Cross annulé pour cause de mauvais temps

Dans le cadre de la liaison CM2/6^{ème}, d'autres rencontres sportives sont prévues.

Voyage : du 14 au 18 avril à Pont les Bains programme de la semaine :

Liaison CM2/6^{ème} : en plus du sport, un projet est mis en place au niveau des arts plastiques avec Mme Décourty, le professeur d'arts plastiques du collège sur le thème des quatre éléments. Les élèves vont faire une réalisation, celle-ci sera exposée.

Une rencontre avec le proviseur du collège aura lieu pour les parents de CM2.

Une porte ouverte aura lieu au collège le, le matin.

A.P.C.

Jours des A.P.C. : Fresnay lundi et mardi

: Rouvray lundi et jeudi

Horaire des A.P.C.: Rouvray : 11 h 40 à 12 h 10

Fresnay : 11 h 50 à 12 h 20

Les A.P.C en maternelle Les A.P.C en élémentaire

Les activités proposées peuvent être :

- Aide aux devoirs
- Soutien
- Jeux à règles
- Arts visuels liés à des projets de classe
- Bibliothèque
- Activités d'expression (théâtrale, corporelle)
- Manipulation mathématique
- Lecture (phonologie – graphologie).
- Expériences Scientifiques

Activités proposées à tous les élèves par petits groupes.

Animations

Mardi 17 décembre : 18 h marché de Noël à Janville. Les enfants de la maternelle feront une danse et à Rouvray chants de la chorale Il y aura des ventes décoration de table ; objets de Noël

- Fête de l'école en fin d'année.
- Exposition fin mai

Réforme des rythmes scolaires

- Enquête en cours ; réunion des directeurs le 12 novembre

Intervention de M. DORET : Horaires 8 h 45 – 11 H 45 puis de 13 H 30 – 15 H 45 : classe (horaires pouvant varier suivant le lieu de 5 à 10 min)

15 H 45 – 16 H 30 : c'est la communauté de communes qui se chargera des enfants

Le mercredi : 8 h 45 – 11 H 45 classe. Pas de cantine à l'école mais sur les centres de loisirs.

Point sur les travaux, sécurité

Registre de santé et de sécurité au travail : il doit être à disposition du personnel et des parents d'élèves (usagers).

Le **directeur** est le **réfèrent** de ce registre, il veille à la bonne tenue de ce registre. La mission du directeur se limite souvent à un signalement et au suivi des mesures et actions de prévention mises en œuvre.

Le registre santé est mis à la disposition des personnels ou parents d'élèves afin qu'ils puissent signaler les risques existants dans l'école et proposer des mesures d'amélioration.

Fresnay : Travaux effectués : merci pour les travaux effectués lors des vacances : problème d'odeur ; anti pince doigts, étagères et équipement d'une classe en maternelle.

Travaux à effectuer :

- Garage à vélo fuite d'eau
- Peinture pour fresque garage à vélo
- Marquage au sol
- lavabo dans les toilettes des petits

Coopérative scolaire

L'école est affiliée à l'OCCE.

CHARGES

60700008	Achats de produits pour cession	4 003,24
61681008	Assurances versées	58,00
61810008	Charge des activités éducatives	5 501,37
62810008	Cotisations versées à l'OCCE 28	369,60
65000008	Autres charges courantes	1 369,47
67000008	Charges exceptionnelles	7,43
68000008	Achats de biens durables (figurant à l'inventaire de la coop.)	1 390,76

Total des charges (A) : 12 699,87

PRODUITS

70700008	Ventes de produits pour cession	6 224,80
70800008	Produits des activités éducatives	828,60
74100008	Subventions de l'État et des coll.locales (3)	722,00
74200008	Subventions d'associations	220,50
75000008	Autres produits courants	2 456,70
75600008	Participations volontaires des familles	2 213,00
76700008	Intérêts perçus (mutualisation)	0,00
77000008	Produits exceptionnels	0,00

Total des produits (B) : 12 665,60

Résultat de l'année 2012-2013 (B-A) (+/-) : - 34,27

Matériel à Rouvray : dictionnaires ; caméscope ; imprimante ; livres.

Matériel à Fresnay : agrafeuse ; aliments pour faire de la cuisine ; chauffage pour aquarium ; cadeaux de Noël par classe ; spectacle à Fresnay.

Sortie scolaire : 3 487 ,60

subvention

n° de P.J.	Date	Libellé	n° de chèque	Recettes	Dépenses
68	06/12/2012	subvention Fresnay		110,00	
102	09/03/2013	subvention USEP		220,50	
	03/05/2013	SUBVENTION COM COM		366,00	
	15/05/2013	subvention Neuvy		46,00	
	28/05/2013	subvention Trancrainville		50,00	
	12/06/2013	subvention Rouvray Saint Denis		150,00	
			Total :	942,50	0,00
			Solde :	942,50	

Questions divers : Pas de questions.

Signatures

La présidente de séance :

La secrétaire de séance :